

Prestation de service au bénéfice des usagers des services médico-sociaux

Le besoin

En Maison du Département, les travailleurs médico-sociaux sont confrontés à des situations familiales complexes. Ils sont souvent face à des situations inextricables liés à des conflits enlisés entre les personnes (père/mère, parents/grands-parents, parents/ados, parents/famille d'accueil, ...). En service éducatif, ces conflits peuvent d'ailleurs être à l'origine des mesures prononcées par le Juge des Enfants.

Les travailleurs médico-sociaux se retrouvent donc souvent devant un conflit face auquel ils n'ont aucune formation (les formations initiales survolent la question de la gestion des conflits) et se retrouvent fort démunis.

Ils sont alors demandeurs de soutien sur des modalités d'intervention dans ces situations particulières.

L'éclairage, les outils et la position de tiers du médiateur familial peuvent être mis à leur disposition pour sortir de ces impasses.

L'intervention proposée

Suite au diagnostic du travailleur médico-social référent de la situation, je vous propose **d'intervenir en présentiel auprès de la famille et/ou couple**. Le travailleur médico-social référent, à l'origine de la demande, sera présent lors de cet entretien.

Il s'agira de profiter de la présence du tiers neutre que représente le médiateur familial pour **aborder la question du conflit et tenter d'y remédier**. Le travailleur médico-social pourra alors s'appuyer sur la dynamique développée pour poursuivre son travail d'accompagnement sans devenir un nouvel enjeu au conflit déjà préexistant.

Le coût

Le tarif est de 100€ TTC par intervention + indemnités kilométriques (selon le barème fiscal en vigueur) depuis mon cabinet situé à Perros-Guirec.

Qui suis-je ?

Titulaire du diplôme d'état d'assistante sociale depuis 2000, d'une maîtrise en sciences de l'éducation et après une expérience en ITEP, j'ai exercé mes fonctions au département des Côtes d'Armor en service éducatif jusqu'en 2009 puis au SASP jusqu'en 2020.

En 2015, j'ai obtenu le diplôme d'état de médiateur familial après une formation de 2 ans à l'Ecole des Parents et des Educateurs à Paris.

En 2020, j'ai obtenu une certification en thérapie brève systémique familiale et conjugale.

J'exerce mon activité de médiation familiale et de thérapie conjugale et familiale en cabinet libéral, dans le cadre d'une EIRL.

Je suis membre de l'APMF (Association Pour la Médiation Familiale) et adhère au code de déontologie des médiateurs familiaux.

Dans le cadre de ma pratique, je suis supervisée de manière régulière.